Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_22-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE**

ARRONDISSEMENT
de RENNES
---
CANTON
de BRUZ
---
COMMUNE
de BRUZ

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE |
| **ABSENTS EXCUSES** | Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE) |

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

### 26_11_22. VIE ASSOCIATIVE – RENOUVELLEMENT CONVENTION CIDFF_ PERMANENCES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES.

Dans le cadre de sa politique d'accès au droit et d'accompagnement des publics en difficulté, la Ville de Bruz a conclu une convention de partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), afin d'organiser des permanences juridiques, sociales et professionnelles.

Depuis 2 ans désormais, ces permanences permettent d'accueillir, d'écouter et d'informer un public large, très majoritairement féminin, sur des questions relevant du droit de la famille, du droit du travail, du logement, de la protection des victimes de violences, de l'orientation professionnelle, ou encore de l'accompagnement social.

La fréquentation importante enregistrée au cours de cette période témoigne de l'utilité et de la pertinence de ce dispositif sur le territoire communal. Elle démontre également un besoin réel et constant d'information et de soutien, notamment auprès des publics les plus vulnérables.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_22-DE

En conséquence, il est proposé de renouveler, pour une nouvelle période allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, la convention entre la Ville de Bruz et le CIDFF, selon les termes et modalités définis dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Pour financer ces permanences, il convient de verser une subvention de 3 000 € au CIDFF, correspondant au coût de 5 permanences, les 5 autres permanences étant financées par Rennes Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** la subvention de 3 000€ au profit du CIDFF,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026

*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr*